

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016 – 9h30

---

## Compte-rendu

Etaient présents :

Mesdames

- Christine BEAUCHEMIN-FLOT
- Céline DELFOUR
- Aurélia DI DONATO
- Aline ROLLAND

Messieurs

- Martin BIDO
- Bruno BOYER
- Paul-Marie CLARET
- Michel HUMBERT
- Stéphane LIBS
- Yves MEJEAN
- Pascal ROBIN

Etaient excusés :

Madame

- Frédérique DUPERRET (pouvoir à Christine Beauchemin-Flot)

Monsieur

- Sylvain CLOCHARD

Y assistait : Béatrice BOURSIER

### **1 - Validation du compte-rendu du dernier CA**

Le compte-rendu du CA du 8 juin 2016 est validé à l'unanimité.

### **2 – Suites Rapport RAUDE et recommandation des films avant sortie**

Le CNC a reçu les organisations professionnelles pour recueillir leurs avis sur le rapport Raude avant de proposer des mesures. Le SCARE - représenté par Aline Rolland, Stéphane Libs, Christine Beauchemin-Flot, Pascal Robin et Béatrice Boursier - a rencontré Xavier Lardoux, Lionel Bertinet, Dorothee Duval et Camille Dijoud, au CNC le 9 juin pour leur faire part de ses positions sur les différentes propositions du rapport, telles que discutées lors du CA de juin. La question de l'insuffisance de l'enveloppe financière pour accompagner les mesures préconisées se pose. Le CNC n'a pas prévu d'enveloppe supplémentaire à celle de 500 000 euros annoncée en mai par sa Présidente.

Les valorisations des labels notamment n'ont pas fait l'objet de simulation.

Le CNC présentera des mesures après le Congrès des exploitants.

Le CNC a également interrogé le SCARE sur sa position au sujet d'une possible recommandation des films avant leur sortie. Après en avoir informé les administrateurs par mail, le SCARE s'est prononcé contre une telle mesure, en particulier pour les raisons suivantes :

- éviter de dévaloriser la fonction de programmeur vers un acte mécanique.
  - ne pas accentuer la concentration de demandes de programmations sur les films Art & Essai porteurs, au détriment de films de la diversité.
  - Eviter de figer le film dans une catégorie (A&E ou non A&E) et voir des films qui font leur carrière dans les salles classées ne pas être recommandés. Eviter aussi que la non recommandation d'un film serve d'argument pour ne pas servir une salle A&E et au contraire que la recommandation ne se transforme en obligation pour programmer certains films.
  - Mettre en place une procédure adéquate avec un collègue assez représentatif apparaît impossible, compte tenu du nombre de films. Il est important de préserver la diversité d'avis professionnels, et d'éviter que les décisions ne soient prises par un bureau limité ou par une instance administrative.
- Il a été par ailleurs souligné que la procédure actuelle n'était parfois pas totalement satisfaisante. Il est indispensable que les films soient réellement vus par un nombre suffisant de votants pour être recommandés.

Des administrateurs ayant émis après l'envoi d'une note au CNC des arguments en faveur d'une recommandation avant sortie, il a été souhaité de rediscuter de ce point en séance.

Il est en effet souligné :

- la mise en place des accords des engagements de programmation dans les villes de moins de 50 000 habitants nécessite de connaître les films recommandés avant leur sortie nationale.
- Connaître la recommandation d'un film permettrait de faciliter l'obtention de films par les salles Art & Essai
  - o lors de réunions de médiation
  - o dans le cas d'engagements de programmation pris par certains opérateurs, laissant la priorité de programmation des films Art & Essai à la salle Art & Essai. Ces derniers sont inapplicables pour l'instant.
  - o A Paris où le problème se pose particulièrement
- Les difficultés d'accès aux films Art & Essai porteurs sont déjà présentes. Il n'est pas certain qu'une recommandation avant sortie accentue le phénomène.

La question est mise au vote :

- 0 voix pour une recommandation avant sortie
- 9 voix contre une recommandation avant sortie
- 2 abstentions

Il sera rappelé au CNC cette position et le souhait que la composition des commissions ne soient pas revue en défaveur du nombre d'exploitants et d'exploitants Art & Essai en particulier, qui ont la connaissance du système et des situations la plus fine.

### **3 – Réunions FNCF dispositifs scolaires / Après-VPF**

#### Dispositifs scolaires

A la demande d'Enfances au cinéma, la FNCF a organisé une réunion fin mai au sujet de la fragilisation des dispositifs scolaires, et en particulier de Collège au cinéma. La mise en place d'opérations telles que le service civique et les mallettes pédagogiques par le CNC, ne doivent pas affaiblir des dispositifs de fond et d'ampleur pour des milliers d'élèves, qui leur permet un accès au cinéma bien plus important que toute autre sortie culturelle.

Un état des lieux quantitatif et qualitatif devait être réalisé auprès des associations régionales et à l'aide de données chiffrées sur les dispositifs.

#### Après-VPF :

Il est indiqué au CA qu'une réunion a rassemblé le 31 août, un grand nombre de membres du Conseil Fédéral et du comité de réflexion à la FNCF, autour de la question de l'après-VPF.

Des représentants de la petite exploitation ont été auditionnés par le dernier Comité de concertation numérique. Ils ont exprimé concrètement leur situation au regard de l'équipement numérique et ont proposé une solution de TSA bis qui permettrait de prolonger un système mutualiste à même de contribuer à un rééquilibrage entre ceux qui supportent une augmentation des coûts et ceux qui réalisent des économies. Plusieurs syndicats ont évalué les surcoûts de fonctionnement liés au numérique (de 2000 à 3600 par écran et par an, jusqu'à 7000 si on inclut les amortissements, et ce, quel que soit le type d'exploitation).

Le problème est économique mais se pose aussi en termes de régulation et d'accès aux films plus rapides pour la petite et moyenne exploitation.

Les membres du CA soulignent qu'il serait intéressant d'évaluer les surcoûts de fonctionnement liés au numérique dans les salles indépendantes et Art & Essai spécifiquement.

Le modèle vers lequel se dirigent les installateurs est le leasing, dont les coûts atteignent 3 à 4000 euros mensuels.

Les membres du CA réaffirment l'importance de trouver les moyens de prolonger une contribution des distributeurs de manière mutualisée pour faire face aux frais liés à la diffusion numérique, mais aussi de trouver un système de régulation.

Un système à la copie permettrait une régulation.

Cependant, il faut veiller à ce que le principe à trouver ne conduise pas à défavoriser doublement les plus petites exploitations, en les privant de revenus et de copies, dans le cas où un système fondé sur le nombre de copies en sortie nationale, avec une contribution forfaitaire était mis en place.

Un système assis sur la base film serait plus équitable, comme relever la TSA d'un demi-point.

#### **4 – Rendez-vous Médiatrice et Recommandation**

Le SCARE a été reçu par la Médiatrice du cinéma pour l'élaboration de la recommandation sur la programmation des cinémas mono écran. Il est regretté que la recommandation qui devait porter au départ sur les un et deux écrans, ne concerne finalement que les établissements mono écran. La recommandation précise toutefois que les autres établissements de très petite taille feront l'objet d'une recommandation future.

Il est décidé de remercier la Médiatrice en lui précisant que le SCARE souhaite voir aboutir la recommandation sur les établissements de petite taille et au-delà, sur les conditions d'exposition des films dans les salles Art & Essai en général.

#### **5 – Exonérés distributeurs**

Les pratiques de certains sites internet sont signalées (closeevent, artistikrezo, weclap) : ils proposent des invitations distributeurs pour des films en échange de promotion pour ces films. Or, ces places exonérées sont revendues aux spectateurs, contre des sommes correspondant à des frais de dossier de 3,5 euros environ, alors qu'elles sont fournies gracieusement par les distributeurs et acceptées tout aussi gracieusement par les exploitants.

SDD et Haut et Court ont eu connaissance de ces pratiques et ont cessé de travailler avec ces sites.

Il n'est pas certain que tous les distributeurs soient avisés de leur fonctionnement. Le SCARE interrogera la FNDF, DIRE et le SDI à ce sujet.

Par ailleurs, il est regretté que l'ARP ait lancé une expérimentation sans en avertir les autres salles parisiennes, proposant une carte illimitée à 9 euros par mois pour les 15/25 ans au Cinéma des Cinéastes, à l'encontre du refus du principe de gratuité et du combat politique contre les cartes illimitées.

#### **6 – Préparation Congrès**

Le débat du Congrès portera sur la diffusion du cinéma à l'ère numérique, grand écran TV, VOD.

Le SCARE souhaite soulever les sujets suivants lors du Congrès :

- Dispositifs scolaires : Nécessité de maintenir voire de développer ces pratiques.
  - Après VPF : nécessité de trouver un système mutualiste
  - Subventions Art & Essai : retard de paiement récurrents mettant en difficulté les entreprises
  - Demande de régulation des sorties de films, en nombre de films et en étalement des dates de sortie.
  - Rapport Raude : demande d'extension de l'aide à la programmation difficile, reconnaissance des labels.
- Le SCARE maintient sa position de défense de la valorisation du travail des salles, en souhaitant que cette vision soit incitative.
- CDAC

#### **7 – Groupes de travail :**

2 – Cartes illimitées

**Stéphane Libs, Aline Rolland, Michel Humbert, Martin Bidou, Claudine Cornillat, Emmanuel Papillon**

La loi Liberté de Création a été promulguée le 7 juillet 2016 et publiée au JO du 8 juillet 2016.

L'article 93 chapitre 1<sup>er</sup> du Titre III, est relatif aux cartes illimitées.

Titre III, Habilitations à légiférer par ordonnance, chapitre 1<sup>er</sup> Dispositions portant habilitation à compléter et à modifier le code du cinéma et de l'image animée

Article 93 :

- Dans les conditions prévues à l'article 38 de la Constitution, le Gouvernement est autorisé à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi propre à modifier le [code du cinéma et de l'image animée](#) en vue :

5° De modifier et de clarifier les conditions d'application et de mise en œuvre de l'obligation prévue à l'article L. 212-30, afin de moderniser le régime du contrat d'association à une formule d'accès au cinéma donnant droit à des entrées multiples non définies à l'avance et d'assurer que la rémunération garantie aux exploitants associés leur permette de remplir les obligations qui leur incombent en application des articles L. 115-1 et L. 213-10, sur la base du prix de référence par place brut figurant au contrat d'association ;

II. - Les ordonnances sont prises dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi.

III. - Un projet de loi de ratification est déposé devant le Parlement dans un délai de six mois à compter de la publication des ordonnances.

Le SCARE ayant élaboré un courrier commun et ayant été auditionné avec l'ARP et l'AFCAE par la commission Picard lors de la dernière demande d'agrément des formules UGC Illimité et le Pass, il est décidé de solliciter les deux associations afin d'organiser une réunion pour relancer les pouvoirs publics sur la question.

5 - Relations distributeurs / Programmation / Accès aux copies

**Jacques Fretel, Christine Beauchemin-Flot, Céline Delfour, Bruno Boyer, Yves Méjean**

- Atelier des sorties :

Le dernier atelier des sorties s'est déroulé au Festival de la Rochelle pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, en partenariat pour la première fois avec les journées de l'ADRC.

Ce partenariat a été bénéfique avec une participation accrue des exploitants. RV est pris pour l'année prochaine.

Le prochain atelier des sorties aura lieu au festival des Arcs en décembre puis lors des Rencontres cinématographiques de Bretagne fin janvier.

Sommet des Arcs : le partenariat est reconduit avec un tarif exclusif pour les adhérents SCARE, un atelier des sorties et un atelier proposé par le SCARE sur des outils innovants. Des idées de thèmes sont évoquées comme les sites internet, les réseaux sociaux ou le développement du e-billet avec choix de places.

8 – CDAC, Relations collectivités locales

De nombreuses CDAC sont en cours ou ont donné l'autorisation d'exercice à de nombreux projets. Sont évoquées les projets de Toulouse et de Brest.

Cet été, le GRAC a sollicité le Scare pour le recours que l'association de la décision de CDAC du Megarama de Givors, que l'association déposait.

Le cinéma Jacques Tati de Tremblay a demandé le soutien du SCARE, ainsi que l'association cinéma 93 et l'AFCAE, contre un projet de 8 salles aux Clayes Souilly, à 10 minutes du cinéma, porté par le circuit CGR est examiné par la CDAC de Seine et Marne le 13 septembre.

Il est décidé que le SCARE demande à être auditionné, aux côtés de son adhérent par la CDAC. Si la demande d'audition est acceptée, Christine Beauchemin-Flot et Bruno Boyer accompagneront le cinéma Jacques Tati lors de l'audition.

A Metz, le projet de Kinopolis dans le centre commercial Muse vient d'être autorisé par la CDAC. L'opérateur disposera ainsi d'un monopole inédit avec 5 cinémas St Julien Les Metz, projet Waves autorisé en CNAC, et reprise de l'activité du Palace en centre-ville.

Il est décidé que le SCARE enverra un courrier au Maire de Metz et au Président de Metz Métropole pour s'alarmer de la situation.

Par ailleurs, un certain nombre de complexes de circuits entament des travaux de restructuration de leurs cinémas, en augmentant le nombre d'écrans, sans augmenter le nombre de fauteuils, et donc sans obligation de demande d'autorisation. Il conviendrait que ces pratiques puissent être encadrées.

La séance est levée à 14h15.